



Vigneux-sur-Seine

DEPARTEMENT
DE L'ESSONNE

—
Arrondissement
d'ÉVRY

—
Canton
de VIGNEUX-SUR-SEINE

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté-Egalité-Fraternité

Conseil Municipal du 26 septembre 2024

Extrait du registre des
Délibérations

—
n° 24.201

NOMBRE DE MEMBRES : **Objet : Budget annexe du CMPP – Décision modificative n° 1**

Composant le Conseil : 39
En exercice : 39
Présents : 24
Représentés : 13
Excusés : 1
Absents : 1

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-six septembre à dix-neuf heures, le Conseil municipal de la Commune de Vigneux-sur-Seine, légalement convoqué le dix-neuf septembre deux mille vingt-quatre, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Thomas CHAZAL, Maire.

Monsieur Thomas CHAZAL ouvre la séance à 19 h 00 et fait l'appel nominal.

PRÉSENTS : Thomas CHAZAL, Maire,
Colette KOEBERLE, Monique BAILLOT, Michelle LEROY, Leïla SAÏD¹, Patrick DUBOIS, Sophie MINE, Dominique DEVERNOIS, Bachir CHEKINI, Samia LEMTAÏ, Norman CHARLES, Adjoints.
Elisabeth LEGRADE, René REAL, Fernando PEREIRA, Christina PEDRI, Virginia VITALINO, Faten BENHAMED, Fanny KARANI, Florian GOURMELON, Samia CARTIER, Nicolas ALLEOS, Benjamin DONEKOGLU, Patrice ALLIO, Bouchra KHIAR, Conseillers municipaux.

REPRÉSENTÉS :

Fouad SARI	par Norman CHARLES
Joël GRUERE	par Monique BAILLOT
Florent PECASSOU	par Michelle LEROY
Marième GADIO	par Leïla SAÏD
Alain GALLET	par Fernando PEREIRA
Jeannette LECOQ	par René REAL
Gabin ABENA	par Christina PEDRI
Valérie HOULLIER	par Elisabeth LEDRADE
Djamila RAMIREZ	par Samia LEMTAÏ
Frank GUEX	par Florian GOURMELON
Sophiane TERCHOUNE	par Nicolas ALLEOS
Julia ALFONSO	par Benjamin DONEKOGLU
Julie OZENNE	par Patrice ALLIO.

EXCUSÉE Maryline VIARD

ABSENT : Sylvain ALLIROT.

Les membres présents peuvent valablement délibérer en exécution de l'article L. 2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Il est procédé, en conformité de l'article L. 2121-15 du code précité, à la désignation d'un secrétaire pris au sein du Conseil pour la présente séance.

Monsieur Florian GOURMELON est désigné pour remplir ces fonctions, qu'il accepte.

¹ Arrivée à 19 h 15, avant que ne s'engagent les débats.

Délibération n° 24.201

Budget annexe du CMPP – Décision modificative n° 1

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.1612-11, L2311-1 à 7 et L2312-2 ;

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles notamment les articles L312-1 et L313-12-2 ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M22 ;

Vu la délibération n° 24.074 du 02 avril 2024 adoptant le Budget primitif de l'exercice 2024 ;

Vu la délibération n° 24.147 en date du 20 juin 2024 et ayant pour objet l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2023 du budget annexe CMPP ;

Vu la délibération n°24.200 en date du 26 septembre 2024, ayant pour objet la modification de l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2023 du budget annexe CMPP ;

Vu l'examen de la présente délibération par la Commission municipale « Ressources », réunie le 17 septembre 2024 ;

Considérant la proposition d'affectation faite par l'Agence Régionale de la Santé (ARS) lors de la campagne budgétaire 2024, reçue par courrier du 13 juin 2024 qui modifie l'affectation du résultat prise par délibération n°24.147 du 20 juin 2024 ;

Considérant que suite à l'adoption du budget primitif du CMPP, il convient d'ajuster les crédits ouverts conformément à l'autorisation accordée par l'ARS suivant la répartition par groupe fonctionnel de façon détaillée par article nature.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Par 33 voix POUR,

4 abstentions Julia Alfonso, Benjamin Donekoglu, Patrice Allio, Julie Ozenne.

Article 1 - DÉCIDE d'ouvrir postérieurement au budget primitif de l'exercice 2024 les crédits de dépenses et de recettes :

Au niveau de la section de fonctionnement :

dépenses + 19 155,60 €

recettes - 143 598,85 €

DECISION MODIFICATIVE N°1
BUDGET CMPP - EXERCICE 2024

SECTION FONCTIONNEMENT
DEPENSES

GROUPE II : CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES

DESIGNATION	GROUPE	ARTICLE	MONTANT DM1
DEPENSES REELLES			
DIVERS	II	6228	19 155,60 €
TOTAL GROUPE II : CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES			19 155,60 €

TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	19 155,60 €
---	--------------------

SECTION FONCTIONNEMENT
RECETTES

GROUPE I : PRODUITS DE LA TARIFICATION

DESIGNATION	GROUPE	ARTICLE	MONTANT DM1
RECETTES REELLES			
PRODUITS A LA CHARGE DE L'ASSURANCE MALADIE AUTRES ETS ET SERVICES SOCIAUX ET MEDICO-SOCIAUX	I	731228	-143 598,85 €

GROUPE I : PRODUITS DE LA TARIFICATION	-143 598,85 €
---	----------------------

(1) : Actualisation régionale 1,00% +8 907,08€, SEGUR CNR + 5 455,29€, Revalorisation pouvoir d'achat public + 4 793,23, reprise de résultat de fonctionnement - 162 754,45€.

TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	-143 598,85 €
---	----------------------

Dépenses de fonctionnement :

Opérations réelles

Chapitre 012 - Charges de personnel et frais assimilés : + 19 155,60 €

Total Dépenses de fonctionnement : + 19 155,60 €

Recettes de fonctionnement :

Opérations réelles :

Chapitre 017 – Produits de la tarification : - 143 598,85 €

Total recettes de fonctionnement : - 143 598,85 €

Article 2 - PRÉCISE que la présente décision modificative n° 1 a été votée conformément à l'article L2312-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, tant pour la section d'investissement que pour la section de fonctionnement.

Ainsi délibéré en séance les jour, mois et an susdits,
Ont signé au registre le Maire et le Secrétaire de séance
POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire
Thomas CHAZAL

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

091-219106572-20240926-24-201-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/09/2024

Signé numériquement le 27/09/2024



Th. Chazal